

Fichier HOSP-FACT (seulement s'il est nécessaire de constituer une table de correspondance)

Libellé	Taille	Position	Remarques
N° administratif du séjour	20	1-20	Obligatoire : doit être strictement identique à celui du des RPS
N° d'entrée	9	21-29	Obligatoire : doit être strictement identique à celui des RSF